



GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU AU BURKINA FASO : COMPRÉHENSION ET SYNERGIE D' ACTIONS DES ACTEURS

Étapes de traitement de l'article

Date de soumission : 20 - 11 -2024

Date de retour d'instruction : 30 - 11 -2024

Date de publication : 12 - 12 - 2024

Fatimata SANOGO

Centre Universitaire de Ziniaré/ Université Joseph KI ZERBO, Burkina Faso

diefatibs@gmail.com

&

Fatoumata KABORE

ArGenCo, UEE, Hydrogeology and Environmental Geology, Liège University

&

Hilaire ILBOUDO

Géographe / Expert GIRE, Assistant Technique au Global Water Partnership-Afrique de l'Ouest

Résumé : Dans un contexte de variabilité climatique où la ressource eau est vulnérable, le Burkina Faso a adopté dès 1998, l'approche de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) comme mode de gestion de l'eau avec un cadre juridique et institutionnel en cours de mise en œuvre. Cependant, le défi de l'engagement des acteurs de la gouvernance locale semble persister. Pour déterminer les goulots d'étranglements, des données ont été collectées lors d'ateliers de concertation, d'échanges organisés avec les parties prenantes dans les agences de l'eau. Des entretiens en focus groupe et individuels avec la société civile et des personnes ressources ont également été réalisés. Pour ce faire des fiches de collecte établies ont été établies pour recueillir les rapports des actions GIRE réalisées par les usagers, leur implication dans la mise en œuvre, leur compréhension du cadre institutionnel et leur engagement.

L'analyse de ces données collectées en triangulation avec les principes et l'organisation de la GIRE au Burkina Faso a permis d'identifier des bottlenecks tels que la compréhension dispersée du concept GIRE et le cadre institutionnel par tous les acteurs, la notion du territoire divise les parties prenantes, et l'absence de synergie entre les acteurs dans la mise en œuvre des actions GIRE. Ces bottlenecks fournissent des bases solides pour développer des stratégies concrètes pour améliorer la synergie d'actions entre les collectivités et les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau telles que l'implication des comités locaux dans le dispositif de la gouvernance locale de l'eau, l'intégration des actions GIRE dans tous les projets d'eau, la sensibilisation et la formation de tous les usagers. Les résultats de cette étude ouvrent la voie à une gouvernance plus collaborative et efficace pour une meilleure gestion des ressources en eau.

Mots clés : GIRE, gouvernance locale, compréhension, synergie, Burkina Faso

INTEGRATED WATER RESOURCES MANAGEMENT IN BURKINA FASO: STAKEHOLDER UNDERSTANDING AND ACTION SYNERGY

Abstract : In a context of climate variability where water resources are vulnerable, Burkina Faso adopted the Integrated Water Resources Management (IWRM) approach in 1998 as a water management method, with a legal and institutional framework that is currently being implemented. However, the challenge of engaging local governance players seems to persist. To identify the bottlenecks, data was collected during consultation workshops and discussions organised with stakeholders in the water agencies. Focus group and individual interviews with civil society and resource persons were also carried out. Data collection forms were drawn up to gather reports on IWRM actions carried out by users, their involvement in implementation, their understanding of the institutional framework and their commitment.

Analysis of the data collected in triangulation with the principles and organisation of IWRM in Burkina Faso identified bottlenecks such as the dispersed understanding of the IWRM concept and institutional framework by all stakeholders, the notion of territory dividing stakeholders, and the lack of synergy between stakeholders in the implementation of IWRM actions. These bottlenecks provide a solid basis for developing concrete strategies to improve the synergy of actions between local authorities and stakeholders involved in water management, such as involving local committees in local water governance, integrating IWRM actions into all water projects, and raising awareness and training all users. The results of this study pave the way for more collaborative and effective governance for better management of water resources.

Keywords: IWRM, local governance, understanding, synergy, Burkina Faso

Introduction

Lorsque les ressources en eau sont restreintes et que différents groupes d'intérêts manifestent en même temps des besoins par rapport à elles, des réactions concurrentielles et conflictuelles apparaissent. La réflexion sur la gestion intégrée des ressources en eau, comme forme nouvelle de gouvernance lancée en 1972 à la conférence des Nations Unies sur le changement climatique ou sommet de la terre à Stockholm en Suède, a été consolidée à la conférence sur l'eau et l'environnement de 1992 à Dublin. La Gestion Intégrée des Ressources en Eau est fondée sur une vision globale et implique l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau dans un nouveau cadre de gestion permettant de concilier au mieux l'ensemble des usages pour le développement continu d'un territoire, tout en préservant les besoins des générations futures (Baron et al., 2022; Karambiri, 2017; MEE, 2001; Siri, 2021).

Au Burkina Faso, les diverses pressions d'ordre démographiques, économiques et climatiques, conduisent de plus en plus à l'épuisement de l'eau, à la dégradation de sa qualité, voire à des conflits d'usage (MEEA, 2022b; Zougmore et al., 2019). La problématique de l'eau reste une question fondamentale de développement. Pour relever le défi d'une gestion durable et rationnelle des ressources en eau, le Burkina Faso consacre l'approche Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) comme cadre de gestion de l'eau dans sa politique nationale de l'eau. La GIRE a pour objectif, au Burkina Faso, d'atteindre un équilibre entre l'utilisation de l'eau en tant que fondement de la subsistance d'une population en plein essor et sa conservation en vue de garantir la pérennité de ses fonctions et caractéristiques (MEEA, 2022a). Implémentée depuis 1998, le Burkina Faso a, en son actif des acquis qui sont entre autres l'adoption et la mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel et la conduite des activités de protection sur le terrain. Cependant, le défis de la protection, de la gestion et de la satisfaction des différents usages de l'eau reste d'actualité. L'engagement des acteurs à une synergie d'action reste mitigé. Il convient de s'interroger si les acteurs se sont approprié le concept GIRE et leurs responsabilités



dans cette nouvelle approche de gouvernance des ressources en eau. Cette étude vise à fournir une compréhension approfondie qui pourra éclairer les futures politiques et pratiques en matière de gestion durable de l'eau. Ce document se propose d'analyser la compréhension et l'implication des acteurs en charge de la gouvernance locale de l'eau au Burkina Faso en vue d'en proposer de meilleures synergies d'actions.

1. Matériels et méthodes

1.1. Zone d'étude

Le Burkina Faso est situé en Afrique de l'ouest entre 9°20' et 15°05' de latitude Nord, 5°20' de longitude Ouest et 2°03' de longitude Est. Il couvre une superficie de 273 187 km² (IGB, 2012). Il est limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, à l'Est par le Niger, au Sud par la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin. Le climat du Burkina Faso est caractérisé par une longue saison sèche et une courte saison humide. Il est constitué à plus de 80 % de sa superficie par des formations cristallines du Précambrien C et D. Les 20 % de la superficie sont couvertes par le bassin sédimentaire (Dakouré, 2003; Hugot, 2002; Ouédraogo, 1994; Savadogo, 1984). Le territoire ne reçoit presque pas d'eau d'autres pays et les apports proviennent de la pluie. Peu accidenté, le réseau hydrographique est relativement dense avec quelques cours d'eau à écoulement permanent. Ce réseau est organisé autour de trois bassins versants internationaux que sont la Volta, le Niger et la Comoé, eux-mêmes subdivisés sur le territoire burkinabè en 4 bassins versants nationaux : le Nakanbé (81 932 km²), le Mouhoun (91 036 km²), le Niger (83 442 km²) et la Comoé (17 590 km²). Les quatre bassins versants sont repartis en 5 espaces de compétence gérés par des agences de l'eau que sont l'Agence de l'Eau des Cascades (AEC), l'Agence de l'Eau du Gourma (AEG), l'Agence de l'Eau du Liptako (AEL), l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM) et l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN) (DGRE, 2017).

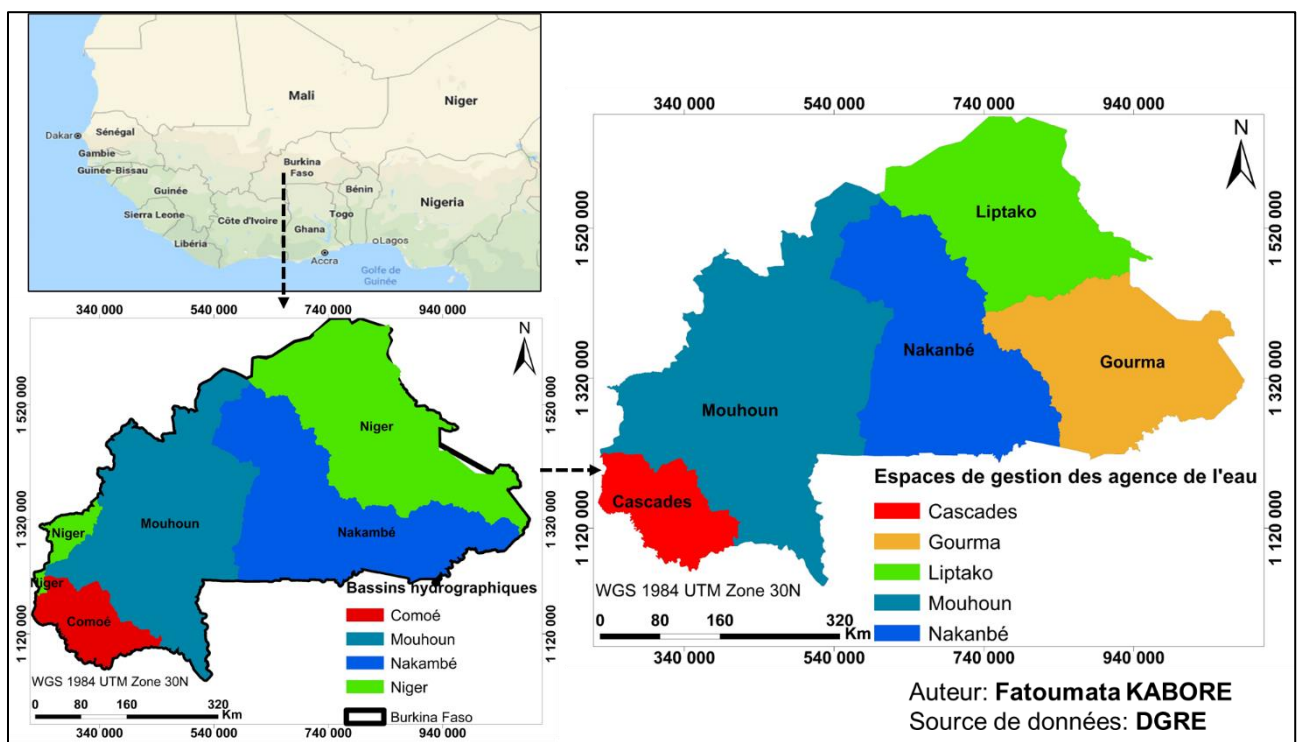


Figure 1 : Localisation du Burkina Faso et organisation des bassins hydrographiques en espaces de gestion

1.2. Approche méthodologique

La méthodologie adoptée est systémique, participative et longitudinale, garantissant une compréhension approfondie des dynamiques de la gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso. L'approche systémique implique une analyse des relations et des interactions entre divers acteurs (gouvernement, ONG, usagers, etc.) ainsi que des éléments environnementaux et socio-économiques qui influencent la gestion de l'eau. Cela permet de comprendre comment les décisions prises par un acteur peuvent entraîner des répercussions sur d'autres. L'approche participative associe les acteurs concernés à la recherche des solutions et les perspectives. Cette approche favorise une meilleure appropriation des concepts de la GIRE, du rôle et responsabilité des acteurs. Les ateliers de concertation et les focus groupes permettent la prise de conscience des enjeux environnementaux et encourage la participation active et la prise en compte des préoccupations locales. L'approche longitudinale s'inscrit dans la durée. Son exploitation pour cette étude permet de suivre l'évolution des débats autour des questions de la gouvernance et la gestion des difficultés qui se présentent aux acteurs qui en ont la charge. En suivant l'évolution des perceptions et des pratiques au fil du temps, cette approche permet d'évaluer l'impact des initiatives mises en œuvre, des changements opérés et d'ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus.

Les données collectées sont primaires et secondaires. Les données secondaires axées sur la revue documentaire, ont porté sur les études, rapports d'activités, les rapports bilan et d'évaluation ainsi que les documents de capitalisation sur la GIRE (études antérieures sur la GIRE, apports d'activités et bilans d'évaluation existants, documents de capitalisation relatifs aux initiatives passées). Les données primaires sont celles issues de la capitalisation des données d'ateliers de concertation et d'échanges organisés avec les parties prenantes (Collectivités, ONG, usagers, administration) dans les cinq agences de l'eau depuis 2017. Des entretiens se sont faits en focus groupe et individuels. Les outils de collecte sont le questionnaire, le guide d'entretien, le guide de focus groupe. L'arbre à problème et l'arbre à solution ont été exploités lors des ateliers de concertations.

L'échantillon d'enquêtés comprend 35 ONG de la Société Civile intervenant dans le domaine de l'eau dans les différentes régions du pays ; 15 directions régionales du développement rural, 10 directions centrales et 20 groupes d'usagers membres des comités locaux de l'eau. Cette diversité assure que les données reflètent un large éventail de perspectives sur la GIRE. Les résultats obtenus ont été triangulés avec le cadre théorique de la GIRE afin d'assurer la validité et la fiabilité des conclusions tirées.

Les axes de collecte sont (i) la compréhension du concept de GIRE par les acteurs, (ii) l'implication et la participation dans les actions liées à la GIRE, (iii) la synergie d'actions entre différents acteurs et (iv) la coordination entre les structures impliquées dans la mise en œuvre de la GIRE. Ces axes permettent d'identifier non seulement le niveau



de connaissance mais aussi le degré d'engagement des acteurs dans le processus décisionnel et opérationnel. Les résultats obtenus ont été triangulés avec le cadre théorique de la GIRE afin d'assurer la validité et la fiabilité des conclusions tirées.

2. Résultats

La Gestion Intégrée des ressources en eau (GIRE) est une approche intersectorielle intégrant des objectifs écologiques, économiques et sociaux pour atteindre des bénéfices multiples et transversaux du développement par la prise en compte des aspects techniques, sociaux et politiques ; l'intégration des demandes aussi bien de l'environnement que des populations ; la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources connexes et la participation des acteurs en vue de faciliter une large appropriation et une responsabilisation. De ce fait, le Burkina Faso, a adopté dès les années 1998 le cadre juridique et institutionnel pour l'atteinte des objectifs de la GIRE (MEE, 2001).

2.1. Cadre institutionnel de la GIRE

Le cadre institutionnel comprend les structures et les cadres de concertation au niveau : national, régional, bassin versant, sous bassin versant et transfrontalier pour la mise en œuvre de la GIRE au Burkina Faso (Cpsa, 2018; MEE, 2001).

2.1.1. Structures et instances de mise en œuvre de la GIRE

Le cadre institutionnel comprend les structures et les cadres de concertation au niveau national, régional, bassin versant, sous bassin versant et transfrontaliers (MEE, 2001; Ouattara & Somé, 2006; Wetta et al., 2017). Au niveau central, il y a le Secrétariat Technique pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (ST/GIRE) et la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), rattachés au Secrétariat Général du ministère. Au niveau déconcentré, la mise en œuvre de la GIRE repose sur les directions régionales et provinciales en charge de l'eau et de l'assainissement. Au niveau bassin versant ou portion de bassin versant, est mis en place l'agence de l'eau, personne morale de droit public avec pour objet principal de promouvoir le développement harmonieux et durable de leur bassin hydrographique. Elle est un groupement d'Intérêt Public (GIP) convenu entre l'Etat, les Collectivités Territoriales et les usagers. Au niveau sous bassin versant ou portion de bassin versant, le Comité Local de l'Eau (CLE), cadre de concertation, de promotion, d'animations et d'échanges sur les ressources en eau, le plus proche des usagers. Il regroupe les représentants de l'Etat, des collectivités locales et des usagers représentant de personnes morales ou physiques dont les activités ont des impacts quantitatifs et/ou qualitatifs, positifs et/ou négatifs, sur les ressources en eau du sous bassin versant ou portion de sous bassin versant.

2.1.2. Cadres de concertation

Au niveau national, le Conseil National de l'Eau (CNEau), le Comité Technique de l'Eau (CTE) et le Cadre Permanent de Concertation sur les Ressources en Eau (CPCREau). Au niveau régional, le Comité Régional Inter-Service de l'Eau (CISE) et les Comités des Bassins (CB). Au niveau bilatéral, le Comité Transfrontalier de Gestion intégrée des ressources en Eau du bassin du Sourou (CTGS) entre le Mali et le Burkina Faso ; le Comité Transfrontalier de Gestion des ressources en Eau du sous bassin du

Nakanbè (CTGEN) entre le Burkina Faso et le Ghana ; le Comité Technique GIRE Burkina-Mali et Burkina-Ghana.

2.1.3. Acteurs de mise en œuvre de la GIRE et leurs rôles

Les acteurs de la GIRE sont les gestionnaires dont les activités impactent négativement ou positivement les ressources en eau (MEA, 2016). Ils sont rangés en collèges d'actions. Il s'agit du collège de l'administration publique, le collège des collectivités territoriales et celui des usagers ou du droit privé. Ils sont représentés de façon paritaire dans toutes les instances de la GIRE, avec une petite exception dans les CLE du fait des enjeux et des acteurs du territoire. En effet, les collèges de l'administration et des collectivités représentent souvent 50% et celui des usagers 50%.

Chaque acteur membre des instances de la GIRE ont pour devoir :

- de participer aux rencontres, sessions ou activités organisés dans le cadre de la GIRE,
- d'informer les bureaux des instances de toutes opportunités, contrainte pouvant porter atteinte aux ressources en eau ou aux activités des structures de mise en œuvre dont il relève,
- de consulter la catégorie d'acteur qu'il représente et recueillir leurs avis sur l'ordre du jour qu'il doit transmettre avant la tenue des sessions ou communiquer le jour de la session,
- de concilier les intérêts de la catégorie d'acteurs qu'il représente dans un esprit GIRE (favorisant des compromis viables),
- de promouvoir la GIRE par la formation, la sensibilisation et le partage de l'information juste,
- de promouvoir l'intégration de l'approche GIRE dans ses activités et une plus grande participation aux activités GIRE dans le Bassin,
- de promouvoir une collaboration/coopération horizontale et verticale impliquant le devoir de rendre compte à la base (sa catégorie d'acteurs) et l'acceptation du principe de contrôle et par la base et par le sommet (Comité de Bassin).

2.1.4. Connaissance de la GIRE

Des résultats de la collecte de données dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de communication par le SP/GIRE en août 2023 (SPGIRE, 2023):

- De la catégorie « gros usagers » 80% des enquêtés ont entendu parler de la GIRE, dont 60% savent ce que c'est la GIRE et 70% peuvent dire pourquoi la GIRE même si on constate une grande disparité dans les réponses dont certaines ne sont pas souvent satisfaisantes;
- De la catégorie des « directions régionales autres que celles de l'eau, des communes, des projets /programmes et des médias » 100% des enquêtés ont entendu parler de la GIRE mais près de 11% ne répondent pas avec satisfaction sur ce qu'est la GIRE ou pourquoi la GIRE et 30% ne peuvent pas dire en quoi consiste la GIRE, près de 28% n'ont soit jamais entendu parler ou n'ont pas répondu à la question portant sur l'existence respectivement du SP/GIRE et des agences de l'eau. Ceux qui ont entendu parler l'ont appris à travers des documents, les médias, lors de concertations et de formations. Ces acteurs estiment qu'ils ne sont pas



suffisamment impliqués par les acteurs de la mise en œuvre de la GIRE dans la conduite de leurs activités ;

- De la catégorie « usagers d'eau » (celles des espaces des CLE fonctionnels 53/168 CLE potentiels) 100 % ont entendu parler de la GIRE (à travers les médiats surtout) et plus de la moitié a participé à au moins une activité de la GIRE. En dehors des usagers des CLE fonctionnels, les usagers ne connaissent pas la GIRE.

2.2. Compréhension de la conduite de la GIRE par les acteurs

Plusieurs points divisent les acteurs de mise en œuvre de la GIRE. Il s'agit de la question des berges, de la compréhension des acteurs de la conduite de actions GIRE

2.2.1. Espace de protection de l'eau

La question des berges divise les acteurs. Pour les acteurs de mise en œuvre de la GIRE, les berges font partie du domaine public de l'eau. Pour eux, les occupants des berges doivent accepter les libérer pour permettre la conduite des activités de protection de ces berges avec pour seule contrepartie les produits issues des arbres plantés. Dans un contexte de pression foncière et de monétisation des terres, les propriétaires terriens ou les exploitants, malgré leur bonne volonté récidivent. Dans le sous bassin versant de Plandi 2, dans le cadre de l'élaboration du plan d'action de protection du barrage de Samendéni, les usagers propriétaires ou locataires ou emprunteurs foncier ne sont pas prêts pour la libération des berges. Pour eux, leurs survies en dépendent. Les aménagements qui devraient soutenir le déficit foncier sont réalisé en amont à plusieurs kilomètres de leurs villages. C'est le même entendement sur les berges de la rivière Kou dont les récoltes approvisionnent la ville de Bobo-Dioulasso.

2.2.2. Organisation par bassin hydrographique

L'organisation de la gestion de l'eau par bassin versant n'est pas forcément en adéquation avec l'organisations de la gestion de l'eau des populations riveraines et des collectivités territoriales (DABIRE, 1991; Siri, 2021). Le territoire a une portée juridique, il est un construit social, affectif et met en rapport des groupes socio-économique et culturel. Le territoire de l'eau des collectivités, des circonscriptions et des terroirs villageois ne sont pas conformes. Pour ce faire, il faut un travail de communication, de synthèse et de synergie pour arriver à une compréhension commune du territoire de l'eau. Chaque acteur défend son territoire et travaille à garder le contrôle. Porter atteinte à l'intégrité du territoire traditionnel de l'eau signifie porter atteinte à l'organisation socio-culturelle et politique des populations de ce territoire.

2.2.3. Redevabilité

La gestion de la redevabilité qui consiste à la planification participative, information, compte rendu et collecte d'informations permanentes du bas vers le haut et du haut vers le bas, communication horizontale et verticale. Il faut également un retour sur la mise en œuvre de ces actions planifiées et la prise en compte ou la collecte des informations de contraintes et d'améliorations du haut niveau au bas niveau et vice versa. Les acteurs sont unanimes qu'elle est faible si non pour certains inexistante. De la synthèse des concertations, la participation des Comités Locaux de l'Eau (CLE) aux sessions du Comité de Bassin (CB) par le biais de représentants désignés a été jugée nécessaire par les acteurs lors des échanges et des recherches de synergie entre le CB et les CLE. Les collectivités ont recommandé une collaboration plus étroite entre le CB

et les CLE, par des échanges directs et réciproques. Ils ont notamment proposé que les CLE participent aux sessions du CB et, en retour, que des représentants du CB assistent aux réunions des CLE. Cette double participation présente deux avantages principaux : d'une part, elle permet aux CLE d'observer le déroulement des travaux et la prise de décisions au sein du CB, et d'autre part, elle offre aux CLE l'opportunité d'exprimer leurs avis sur les décisions les concernant, afin d'assurer une meilleure prise en compte des réalités locales et des défis auxquels ils sont confrontés.

2.2.4. Approche de mise en place des comités locaux de l'eau (CLE)

La définition de l'espace de gestion des CLE est fondé sur les facteurs socio-économiques (faciliter les rencontres des acteurs dans un rayon inférieur ou égal à 25 km) et les lignes de partage des eaux. La conception du CLE dans un contexte des divers types de gestion de l'eau sur leurs espaces de gestion recommande une prise en compte de l'ensemble de ces acteurs dans leur diversité. Les CLE sont mis en place sur les sous bassins versants ou portions de bassins versants (DGRE, 2010; SANOGO et al., 2023; SPGIRE, 2023; Venot et al., 2014a). Dans le découpage de leurs espaces de gestion, il est pris en compte les aspects socio-économiques. Les espaces de gestion des CLE couvrent souvent en partie ou totalement plusieurs communes appartenant à une ou plusieurs régions. Donc le CLE met en commun plusieurs territoires des collectivités, des lignages et ou des familles des populations locales.

2.2.5. Implication des acteurs du développement rural

Les services techniques déconcentrés autres que les directions régionales de l'eau, dans leur majorité, estiment être mis à l'écart dans le cadre de la mise en œuvre de la GIRE. Certains pensent que le ministère de l'Eau et ses services déconcentrés ont tout concentré à leur niveau. Ils estiment ne pas être suffisamment impliqué dans les actions des CLE. Pour les usagers, tout se passe au niveau des agences, pas de cadre d'échanges entre acteurs en dehors des CLE. Ils pensent que la GIRE est la «chasse gardée» de l'administration (MEA, 2018; SPGIRE, 2019b).

2.3. Identification des bottlenecks

De la connaissance et de la compréhension de la GIRE, il y a des difficultés entre les acteurs de mise en œuvre.

2.3.1. Evolution de la politique en matière d'eau

La politique en matière d'eau n'a été clairement définie qu'en mars 1976. Elle a été élaborée pour apporter une réponse à la forte dépendance du pays aux aléas pluviométriques. Elle repose sur l'exécution de grands programmes d'hydraulique et une maintenance des équipements assurée par les services centraux. Entre 1981-1990, le Burkina Faso s'est doté d'un vaste programme National d'Hydraulique Villageoise exécuté en deux plans quinquennaux. En 1995, la politique considère l'eau comme une ressource naturelle limitée et planifie sa gestion et sa protection à l'échelle de bassin versant et prend en compte le volet environnement en promouvant une politique de l'assainissement. Toutefois, la politique nationale de l'eau (PNE) reste silencieuse sur l'approche de coordination avec les politiques dans les autres domaines. Conséquence, problème d'intégration des actions entre les différents secteurs usages de l'eau. En s'inscrivant dans la nouvelle gestion internationale de l'eau, en 1998, a été adoptée par décret n° 98-365/PRES/PM/MEE du 10 septembre 1998, la politique nationale de l'eau qui découle des orientations de la Lettre d'Intention de Politique de Développement



Humain Durable (LIPDHD) (Fourneaux, 2009; Sessouma, 2014; SPCPSA, 2011). Cette lettre avait pour objectif global de contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin qu'elle ne soit pas un facteur limitant, mais plutôt une ressource pour le développement économique et social. Cette loi consacre l'approche Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) comme cadre de résolution des questions liées à l'eau. L'approche coordonnée est l'un des fondements de cette politique (MEE, 1998).

2.3.2. Evolution du cadre institutionnel

Le cadre institutionnel a été très instable d'avant les indépendances à nos jours. Rattaché aux travaux publics jusqu'en 1965, le secteur de l'eau ou l'hydraulique est sous la tutelle du ministère du plan, ensuite du ministère en charge du développement et du tourisme entre 1965 et 1971. C'est en 1984, que le ministère en charge de l'eau a finalement été créé. Les acteurs ont du mal à intégrer cette gestion coordonnée dans leurs interventions (MEE, 1998; SPGIRE, 2019a). Les difficultés notées sont: la gestion sectorielle de l'eau, la faible implication des usagers dans cette gestion, l'insuffisance de la coordination avec les acteurs des autres domaines.

2.3.3. Les territoires de l'eau

Au Burkina Faso la compréhension du territoire de l'eau varie selon trois niveaux (Torou et al., 2018). Les populations locales sont familières à un territoire de l'eau appelé territoire traditionnel de l'eau, le cadre de gestion de l'eau des collectivités et le territoire défini par la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (LOGE).

- ***Le territoire de l'eau conformément à la LOGE***

Dans le cas des cours d'eau, le domaine public inclut le lit, identifié par la présence de l'eau ou de traces apparentes résultant de l'écoulement des eaux; les berges, jusqu'à la limite atteinte par les eaux avant débordement, et les francs-bords. Les francs-bords sont constitués par les terrains compris dans une bande délimitée de part et d'autre des berges. La gestion se fait à l'échelle de bassin hydrographique qui sont au nombre de 4 (le bassin de la Comoé, bassin du Mouhoun, le bassin du Nakanbé, le bassin du Niger). La coordination des actions publiques et la concertation s'y inscrivent afin de préparer et de mettre en œuvre, dans les conditions optimales de rationalité, les orientations et les décisions prises dans le domaine de l'eau.

- ***Le territoire de l'eau sous la collectivité territoriale***

La collectivité territoriale est une subdivision du territoire dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle constitue une entité d'organisation et de coordination du développement. Elles sont chargées de la gestion et de la protection des ressources en eau de leur ressort territorial donc à l'échelle de la commune (Venot et al., 2014b).

- ***Territoire traditionnel de l'eau***

Depuis les temps anciens, le territoire de l'eau est sans ambiguïté pour les populations locales. Elles sont conscientes du fait que le cours d'eau qui traverse un village n'est pas la seule propriété de ce village (Baron et al., 2022; SANOGO, 2009).

Le territoire de l'eau est reconnu par les populations locales. Dans le cadre des activités de protection des ressources en eau conduites par l'AEM, des ateliers de concertations des acteurs du CLE Kou ont été organisés entre 2017 et 2018. Lors de ces ateliers, les acteurs ont clairement fait savoir que les ressources naturelles et particulièrement celles en eau sont gérées conformément aux droits coutumiers. La rivière Kou, affluent du Mouhoun supérieur est situé au Sud-ouest du Burkina Faso et traverse partiellement ou totalement 4 communes (soit 50% du territoire de la commune de Bama; 96% de Bobo-Dioulasso, 25% de Peni et 11% de Karangasso Sambla). Pour eux, Chaque village selon les lois coutumières s'occupe de l'entretien de la portion de la rivière qui couvre son village. Les rites sont en général effectués par village sauf ceux à l'échelle du sous bassin versant qui se font par les représentants reconnus des villages.

Selon les participants des ateliers sur le rôle des acteurs locaux dans la dynamisation des CLE, la gestion de l'eau se fait en fonction de l'espace de compétence des lignées ou des communautés. Chaque lignée a compétence sur son espace de compétence. De ces récits, la gestion de l'eau se fait par lignée, par communauté et par famille. Chacun à son niveau s'organise pour garantir la ressource à sa population. Pour ce faire, certaines lignées ou communautés ont établis des codes de respects de l'environnement. La diffusion de ce code se fait à travers l'enseignement oral, les initiations, l'éducation, par les comptes et les griots. Chaque lignée propose des représentants par types de ressources (eau, terre, brousse) qui sont sous la responsabilité du chef du village ou du canton. Dans chaque lignée, il existe des dépositaires des ressources en eau. Il existe des systèmes d'alerte entre les villages riverains. Lorsqu'un village constate des anomalies, il informe les autres villages pour leur permettre de prendre leurs précautions.

2.4. Synergies d'actions

Pour une meilleure gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso, les actions doivent être réalisées dans une synergie. Ainsi donc des propositions de synergies listées ci-dessous permettront si elles sont bien appropriées à une gestion optimisée et concertée comme le stipule la loi d'orientation sur l'eau. Les synergies proposées son

2.4.1. Innover l'approche de mise en place des CLE

Les responsables en charge de l'animation des CLE doivent : développer des stratégies conciliant les intérêts de tous les acteurs de leur territoire (sensibilisation, formation, recherche de financement, plaidoyers). Pour ce faire il faut une forte communication aussi verticale qu'horizontale entre les membres du CLE, les autres instances de la GIRE, les services techniques déconcentrés et les usagers. L'élaboration des plans d'actions de mise en œuvre de la GIRE sous l'arbre à palabre est un moyen de prendre en compte les intérêts de tous les acteurs du plus petit niveau (village) au plus haut niveau. Il faut donc l'envisager dans les espaces de gestion des CLE. Pour la crédibilité et l'acceptation dans leurs espaces de gestion, il serait bon qu'ils restent dans leurs rôles de coordination donc de cadre de concertation dans le souci d'éviter les conflits de compétences ou les redondances sur le terrain.

Ceci a pris forme dans certaines agences de l'eau qui innover l'approche de mise en place des CLE en se rendant dans les villages pour faire le diagnostic participatif et choisir ensemble les acteurs pertinents pour la participation dans les instances des



CLE. Vu la taille des sous bassins versant ou portion de sous bassin versants, un rayon de 25 km, la distance peut être un facteur de démotivation pour les tenues des instances. Pour pallier cette insuffisance, elles mettent en place des comités de veille dans les villages surtout riveraines des cours et plan d'eau.

2.4.2. Cultiver la redevabilité

Il est de plus en plus question dans les agences de l'Eau la responsabilisation des collectivités dans les instances locales de coordination et de mise en œuvre de la GIRE. Il faut définir et mettre en place des mécanismes de communication internes et externe des CLE, des Agence de l'eau et tous les autres acteurs du bassin versant. Chercher l'engagement des acteurs au niveau de la plus petite entité administrative qui est le village. Travailler à conscientiser les populations à la base et en les responsabilisant d'avantage. Les comités de veilles entamés par les agences de l'eau pourraient créer la synergie entre les populations surtout les leaders d'opinion, les responsables coutumiers et religieux. Ils doivent intégrer ces comités ainsi que les CVD et les services techniques au niveau village.

2.4.3. Faciliter l'interaction entre les instances

Pour faciliter l'intégration des questions d'eau dans les secteurs ministériel, il serait bon de revoir la tutelle de la structure de coordination nationale de la GIRE. Pourtant, la GIRE c'est l'affaire de tous les secteurs ministériels et donc de tous les services déconcentrés. Selon les acteurs, le fait qu'elle loge au ministère de l'eau, les autres acteurs pensent que la GIRE c'est l'affaire du ministère en charge de l'eau. Il faut fournir plus d'effort pour la faire comprendre aux autres acteurs. Si le plus haut niveau est impliqué, il est plus facile pour les services déconcentrés de l'intégrer dans leur programme d'intervention.

- **Partage d'informations:** La mise en place de réseaux techniques entre acteurs permet le partage d'expériences et de bonnes pratiques, ce qui renforce l'efficacité des actions entreprises
- **Formation information de tous les acteurs sur la GIRE et les techniques de protection de la ressource:**
- **Intégration systématique des questions GIRE dans les PCD-AEPA:** les conseillers et CVD qui sont les relais villageois permettront aux usagers de se familiariser davantage de la GIRE et se l'approprier.
- **Faire une analyse participative des besoins** de chaque village si possible comme dans le cas des AUE
- **Coordination des efforts:** La collaboration entre différents niveaux de gouvernance (local, national) assure une approche cohérente et intégrée dans la gestion des ressources en eau.
- **Évaluation continue:** Les actions doivent être régulièrement évaluées pour ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus et des retours des usagers.

3. Discussions

Le cadre institutionnel du secteur de l'eau au Burkina Faso a connu une évolution instable depuis l'indépendance. Malgré les avancées, des difficultés persistent, notamment la gestion sectorielle fragmentée et la faible participation des usagers dans les processus décisionnels.

De la synthèse des concertations réalisées, les acteurs pensent que la GIRE est une affaire du ministère de l'Eau et ses services déconcentrés. Les agences de l'eau et les CLE ont du mal à mobiliser les acteurs sur le terrain dans le cadre des activités de protection et de restauration des ressources en eau. Certains représentants des services déconcentrés de développement et de l'administration en général sont plus difficiles à mobiliser que les autres acteurs. Cela traduit la non-intégration des actions GIRE dans les programmes d'activités de ces structures. Pourtant, la GIRE étant transversale, tous les acteurs du développement rural devraient contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions sur le terrain. Les acteurs terrains remettent en cause l'approche de mise en place des CLE. Pour eux, les CLE sont une affaire politique et ce sont les maires et les Hauts Commissaires qui dirigent le processus. Donc ils ne se sentent pas concernés. Ce qui revient fréquemment est : « on nous a convoqué à la mairie, nous y sommes allés pour représenter notre structure (CVD ou association) et il nous a été demandé d'intégrer le bureau. c'est ce que nous avons fait». Cela signifie que les acteurs ne comprennent pas leurs rôles dans les instances des CLE et qu'ils doivent se l'approprier.

Les pratiques de gestion traditionnelle des ressources naturelles par territoire contribuent à gérer les conflits d'intérêts en lien avec l'exploitation des ressources en eau. Les dépositaires des pouvoirs sont des juges qui arrivent à concilier les divergences autour des ressources naturelles. Ils exploitent des canaux comme la parenté à plaisanterie (nées autour des points d'eau et généralement à l'échelle de sous bassins versants ou bassins versants du fait que les populations aient pris conscience que l'eau ne survie pas aux conflits) pour atteindre leurs objectifs de paix et de cohésion dans l'exploitation des ressources naturelles.

Conclusion

L'évolution de la politique en matière d'eau au Burkina Faso illustre un parcours complexe marqué par des révisions successives visant à répondre aux défis environnementaux et sociaux. Bien que des progrès aient été réalisés grâce à une approche intégrée et participative, la réussite de la GIRE dépend fortement de l'engagement actif des usagers de l'eau et de leur capacité à travailler ensemble. Les synergies d'actions à créer permettent non seulement d'améliorer la gestion des ressources en eau mais aussi d'assurer une meilleure résilience face aux défis environnementaux et socio-économiques. La mise en œuvre des synergies demande l'investissement de tous les usagers et en particulier les décideurs et détenteurs de savoirs techniques pour informer et former tous les acteurs à la prise de conscience et l'appropriation de la gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso. Cela passe par l'intégration de la GIRE à tous les niveaux de la planification du développement au niveau national, la capitalisation et l'actualisation des documents de politique et de programmes pour intégrer les améliorations dans le secteur. Les différentes capitalisations devront être périodiques également pour une meilleure adaptation des techniques de protection et d'encrage de l'implication et d'appropriation de la GIRE.

Référence bibliographique



- Baron, C., Siri, Y., & Belbéoc'h, A. (2022). La GIRE : Un modèle voyageur confronté à la revanche de territoires. *La gouvernance de l'eau au Burkina Faso. Revue internationale des études du développement*, 248, 115-142.
- Cpsa, S.-. (2018). Capitalisation des expériences GIRE au Burkina Faso (p. 9-12).
- DABIRE, E. (1991). perception paysanne de la dégradation du milieu dans le département de Dissin (Province de la Bougouriba). Exemple du village de Gora [Mémoire de Maîtrise de Géographie]. Université de Ouagadougou.
- Dakouré, D. (2003). Étude hydrogéologique et géochimique de la bordure sud-est du bassin sédimentaire de Taoudéni (Burkina Faso – Mali) – Essai de modélisation [Thèse en Sciences de la Terre, Université Paris VI - Pierre et Marie Curie]. HAL Id: tel-00608860 <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00608860>
- DGRE. (2010). Les Comités Locaux de l'Eau (p. 57) [Technique]. Ministère de l'Eau et de l'Assainissement.
- Fourneaux, L. (2009). Les transformations politiques de la gestion intégrée de l'eau au Burkina Faso: Perspective de l'action publique et faisabilité [PhD Thesis, Université du Québec à Montréal]. <https://library-archives.canada.ca/eng/services/services-libraries/theses/Pages/item.aspx?idNumber=757427245>
- Hugot, G. (2002). À la recherche du Gondwana perdu aux origines du monde. U.M.R 6012 du C.N.R.S (« ESPACE »), 311.
- Karambiri, B. (2017). Variabilité Climatique et Gestion Intégrée des Ressources en Eau Dans le Bassin-Versant du Sourou au Burkina Faso. Thèse de doctorat unique en Géographie.
- MEA. (2016). Programme National pour la Gestion Intégrée des ressources en eau 2016-2030 (Burkina Faso) [Technique]. Ministère de l'Eau et de l'Assainissement.
- MEA. (2018). Optimisation de la programmation et de la budgétisation 2018-2020 du plan d'action GIRE 2016-2020 (p. 39) [Technique]. Ministère de l'Eau et de l'Assainissement.
- MEE. (1998). Programme sécurité de l'eau [Technique]. Ministère de l'Environnement et de l'eau.
- MEE. (2001). Gestion Intégrée des Ressources en Eau : Etat des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion. 252.
- MEEA. (2022a). Rapport du programme national en approvisionnement en eau potable (PN-AEP) 2022 (p. 150) [Technique]. Ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement.
- MEEA. (2022b). Troisième communication nationale sur les changements climatiques (p. 268) [Technique]. Ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement.
- Ouattara, A., & Somé, L. (2006). La croissance urbaine au Burkina Faso. Rapport d'analyse des données du Recensement Général de la population et de l'habitat de.
- Ouédraogo, I. (1994). Géologie et hydrogéologie des formations sédimentaires de la boucle du Mouhoun (Burkina Faso) [Thèse du 3ème cycle Géologie-Hydrologie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar]. <http://www.beep.ird.fr/collect/uouaga/index/assoc/M07215.dir/M07215.pdf>
- SANOGO, F. (2009). Migrations et dynamique d'occupation des terres a Dissanga dans la province du Kéné Dougou [Mémoire de Maîtrise de Géographie]. Université de Ouagadougou.
- SANOGO, F., Kabore, F., Bagaya, O., & Badolo, Y. (2023). Gouvernance participative des ressources en eau des ouvrages hydrauliques : cas écoles de l'allocation de l'eau dans les sous bassins versants haute Comoé, Yalgo et Kou au Burkina Faso. Colloque International «Eau, aménagement et Développement, dans le contexte du changement climatique. <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/302504/1/Colloque%20international%20Eau%20am%C3%A9nagement%20et%20D%C3%A9veloppement.pdf>

- Savadogo, N. (1984). Géologie et hydrogéologie du socle cristallin de Haute-Volta : Étude régionale du bassin versant de la Sissili [Thèse, Université Scientifique et Médicale de Grenoble]. tel-00764194.
- Sessouma, A. (2014). Gestion des ressources en eau et stratégies d'acteurs. Analyse des politiques locales en matière de gestion de l'eau au Burkina Faso : Cas de l'Oubritenga en pays moaga. Thèse de Doctorat (PhD), Université de Mainz (Allemagne), Institut d'Ethnologie et des Études africaines, 2013. Presses universitaires de Louvain. <https://journals.openedition.org/anthropodev/337>
- Siri, Y. (2021). Diffusion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au Burkina Faso : Dynamiques territoriales, conflits d'acteurs et enjeux de préservation des ressources en eau: traductions contrastées dans les sous bassins de Ziga (Nakanbé) et de la vallée du Kou (Mouhoun) [PhD Thesis]. Université Toulouse le Mirail-Toulouse II; Université Joseph Ki-Zerbo
- SPCPSA, B. (2011). Programme National du Secteur Rural (PNSR). Ouagadougou: Secrétariat permanent de la coordination des politiques
- SPGIRE. (2019a). Capitalisation des expériences GIRE au BURKINA Faso (p. 50) [Technique]. Ministère de l'Eau et de l'Assainissement.
- SPGIRE. (2019b). Etat des lieux des agences de l'eau (p. 107) [Technique]. Ministère de l'Eau et de l'Assainissement.
- SPGIRE. (2023). Stratégie nationale de communication sur la gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso [Technique]. Ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement.
- Torou, B. M., Debevec, L., & Da, D. É. C. (2018). La difficile territorialisation de la gestion de l'eau au Burkina Faso: Une lecture au filtre de la théorie de la proximité. Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, 9(1).
- Venot, J.-P., Torou, B. M., & Daré, W. (2014a). Territorialisation ou spatialisation : Les agences et comités locaux de l'eau au Burkina Faso. L'Espace géographique, 43(2), 148-163.
- Wetta, C., Sampana, L., Janvier, K., Noufe, T., Sana, M., & Sirima, V. (2017). Vers une gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso.
- Zougmore, F., Damiba, L., D'Haen, S., & Dayamba, S. D. (2019). État des connaissances scientifiques sur les ressources en eau au Burkina Faso et de l'impact des changements climatiques sur ces ressources. (p. 6-53) [Report produced under the project "Projet d'Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d'Adaptation dans]. www.climateanalytics.org/publications.